

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX:05 46 50 55 70

CABINET ETDE CATHERINE SLADKY
1 AVENUE EUGENE FREYSSINET
78280 GUYANCOURT

V/REF :

N/REF : 2007 B 239 / 2009-A-2867

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 13/08/2009,

P.V. des décisions de l'associé unique du 30/06/2009
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

17- NUMERIQUE
Société par actions simplifiée
ZI des quatre chevaliers, rond point de la République
17180 Périgny

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-2867 le 13/08/2009

R.C.S. LA ROCHELLE 495 105 967 (2007 B 239)

Fait à LA ROCHELLE le 13/08/2009,

Le Greffier



Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

17 NUMERIQUE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 €
Siège social : ZI des Quatre Chevalier Chevaliers Rond point de la République -
17180 PERIGNY
495 105 967 RCS LA ROCHELLE

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2009

L'An Deux Mille Neuf, le trente juin à douze heures et trente minutes,

AXIONE INFRASTRUCTURES, Société par Actions Simplifiée au capital de 56 820 000 €, ayant son siège social sis 1 avenue Eugène Freyssinet – 78280 GUYANCOURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 507 686 632, représentée par Pierre Eric SAINT ANDRE, Président,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société 17 NUMERIQUE, est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

L'Associé Unique prend les décisions suivantes :

Partie Ordinaire

QUATRIEME DECISION

L'associé unique rappelle qu'aux termes de l'article 10 des nouveaux statuts de la société adoptés le 9 mars 2009, le mandat du Président est limité à trois ans. Qu'il convient dès lors de modifier la durée du mandat initial du Président actuel désigné dans les actes constitutifs.

Par conséquent l'associé unique décide que le mandat du Président, Jacques BEAUVOIS est fixé à compter de ce jour à trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de ERNST & YOUNG AUDIT de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire avec prise d'effet à l'issue de la présente Assemblée.

L'Associé unique nomme en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit à l'issue de la décision des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014 :

La société MAZARS, dont le siège est situé Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 784 824 153

SIXIEME DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de AUDITEX de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant avec prise d'effet à l'issue de la présente Assemblée.

L'Associé unique nomme en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit à l'issue de la décision des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014 :

Monsieur Thierry COLIN, demeurant 61, rue Henri Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE.

DIXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales de publicité, de dépôt et autres nécessaires.


Pour extrait certifié conforme
Le Président